

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

**D.CN.2023-80**

**OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX : MODIFICATION DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE ET DES MONTANTS DE BASE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 68

Délibération réceptionnée en Préfecture le **26 MAI 2023**

Délibération publiée le 30 mai 2023

---

Le vingt deux mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quinze mai deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DULELLARI Ornela, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), GRANGE Antoine (pouvoir à LEPAN Claire), KRIVOBOK Nicolas (pouvoir à TOÉ Jean-Louis), PESSEY Tony (pouvoir à RIGAUT Jean-Luc), SAUTY Yannis (pouvoir à FARMER Chantale), SEGAUD-LABIDI Nora (pouvoir à MARIAS Benjamin).

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

PASQUIER Jean-Jacques.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** GRANGER Anthony

**OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX : MODIFICATION DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE ET DES MONTANTS DE BASE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°D.CN.2020-164 du 24 juillet 2020 modifiée le 4 avril 2022 par délibération n° D.CN.2022-97, le Conseil Municipal a fixé les indemnités de fonction accordées aux membres du Conseil Municipal en application des articles L. 2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil Municipal prend acte de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (augmentation de 3,5 %) et de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à savoir l'indice brut 1027 (indice majoré 830) servant de base de calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Il est proposé de substituer à la référence formelle à l'indice brut terminal de 1027, une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s'applique « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Maires-Adjoints, des conseillers municipaux délégués et des maires délégués comme suit :
  - o Maire : 109 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - o 1<sup>er</sup> Maire-adjoint : 57 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - o 16 Maires-adjoints : 46 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - o 13 conseillers municipaux délégués : 23 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - o 32 conseillers municipaux : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - o Maire délégué d'Annecy : 66 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - o Maire délégué d'Annecy-le-Vieux : 60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - o Maire délégué de Cran-Gevrier : 60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - o Maire délégué de Meythet : 50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - o Maire délégué de Pringy : 50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - o Maire délégué de Seynod : 60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les autres dispositions des délibération n° D.CN.2020-164 du 24 juillet 2020 et n°D.CN. 2022-97 du 4 avril 2022 restent inchangées.

**La délibération a été adoptée**

Pour : 64 voix  
Contre : 4 voix  
Abstention : 0 voix

Contre : GRARD Séverine, MESZAROS Thomas, PESSEY Tony, RIGAUT Jean-Luc

Le Secrétaire de séance  
GRANGER Anthony  
Conseiller municipal



Pour extrait conforme  
Par délégation du Maire  
BRANDO Christelle  
Cheffe du service  
de la Vie de l'Assemblée



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

**Indemnités de fonctions des membres du Conseil municipal de la ville d'Annecy**  
**Annexe à la délibération du 22 mai 2023**  
 Conformément à l'article L. 2123-20-1 III du CGCT

Fonction	Effectif	Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant des indemnités individuelles brutes mensuelles	TOTAL du montant des indemnités brutes mensuelles
Maire	1	109%	4 387,82 €	4 387,82 €
1er Maire-Adjoint	1	57%	2 294,55 €	2 294,55 €
du 2 <sup>e</sup> au 17 <sup>e</sup> Maire-Adjoint	16	46%	1 851,74 €	29 627,84 €
Conseillers municipaux délégués	13	23%	925,87 €	12 036,31 €
<b>Total consommation enveloppe</b>				<b>48 346,52 €</b>
Conseillers municipaux	32	6%	241,53 €	7 728,96 €
Maire délégué d'Annecy	1	66%	3 656,84 €	3 656,84 €
Maire délégué d'Annecy-le-Vieux	1	60%	2 415,31 €	2 415,31 €
Maire délégué de Cran-Gevrier	1	60%	2 415,31 €	2 415,31 €
Maire délégué de Meythet	1	50%	2 012,76 €	2 012,76 €
Maire délégué de Pringy	1	50%	2 012,76 €	2 012,76 €
Maire délégué de Seynod	1	60%	2 415,31 €	2 415,31 €
<b>Sous-total indemnités conseillers municipaux et Maires délégués</b>				<b>22 657,25 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>71 003,77 €</b>